



**DEMANDE D'INSCRIPTION
ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG
2023/2024**

Inscriptions du 06 mars au 31 mars 2023

Rentrée scolaire : mardi 5 septembre 2023

 Le formulaire d'inscription, y compris les pièces jointes, doit d'abord être envoyé par courrier électronique (en format PDF avec la désignation "NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE ") entre le 06.03. et le 31.03.2023 au secrétariat pédagogique du cycle concerné.

Si vous soumettez un formulaire qui ne porte pas les signatures électroniques nécessaires et authentifiées, vous enverrez une version imprimée et signée du dossier par courrier postal à l'école. La confirmation de l'inscription ne peut être délivrée que si un dossier a été complété et signé.

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte ni traité par les écoles européennes de Luxembourg.

Pour tout renseignement relatif à la procédure des inscriptions, veuillez vous reporter à la Politique d'inscription aux Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu Luxembourg II www.eel2.eu sous « Inscriptions »).

Les membres des directions des Ecoles européennes Luxembourg sont à votre service pour toute information complémentaire.

[Regles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg](#)

ECOLE	DIRECTION	SECTIONS LINGUISTIQUES / SWALS*	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS						
LUXEMBOURG I - Kirchberg									
LUXEMBOURG I 23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg Site web de l'école www.euroschool.lu FAQ FAQ_EELux1	Directrice adjointe maternel et primaire Mme Sandra RIBIC Directeur adjoint secondaire M. Marco ALBERICI	Anglophone, espagnole, francophone, germanophone, finlandaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, suédoise et lituanienne (Maternel & Primaire). Les élèves maltais sont obligatoirement inscrits en section anglophone à Luxembourg II. SWALS* = bulgare, estonien, letton, lituanien (S1 –S7) .	Maternelle/Primaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Maria STATHAKI</td> <td>Mme Vera MIRIZZI</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 270</td> <td>Tél. : +352 43 20 82 270</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Maria STATHAKI	Mme Vera MIRIZZI	Tél. : +352 43 20 82 270	Tél. : +352 43 20 82 270	LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu	
			Mme Maria STATHAKI	Mme Vera MIRIZZI					
Tél. : +352 43 20 82 270	Tél. : +352 43 20 82 270								
LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu									
Secondaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Marina DARROSA</td> <td>Mme Vera MIRIZZI</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 222</td> <td>Tél. : +352 43 20 82 222</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Marina DARROSA	Mme Vera MIRIZZI	Tél. : +352 43 20 82 222	Tél. : +352 43 20 82 222	LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu				
Mme Marina DARROSA	Mme Vera MIRIZZI								
Tél. : +352 43 20 82 222	Tél. : +352 43 20 82 222								
LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu									
LUXEMBOURG II – Bertrange/Mamer									
LUXEMBOURG II 6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange Site web de l'école www.eel2.eu FAQ http://eel2.eu/fr/page/faq	Directeur adjoint maternel et primaire M. Philippe RICHARD Directrice Adjointe secondaire Mme Leene SOEKOV	Anglophone, danoise, francophone, grecque, germanophone, hongroise, italienne, tchèque. SWALS* = <ul style="list-style-type: none"> • hongrois, tchèque (cycle secondaire seulement), • croate, roumain, slovaque, slovène, (cycles maternel, primaire et secondaire) 	Maternelle/Primaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Yolande MICHAUD</td> <td>Mme Mélanie KISTIAENS</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 3002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 3239</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie KISTIAENS	Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239	MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu	
			Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie KISTIAENS					
Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239								
MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu									
Secondaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Blandine THISSERANT</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 4002</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Blandine THISSERANT	Tél. : +352 27 32 24 4002	MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu						
Mme Blandine THISSERANT									
Tél. : +352 27 32 24 4002									
MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu									

* **SWALS** = **S**tudents **W**ithout **A** Language **S**ection (prendre contact avec le secrétariat pédagogique de l'école concernée)

Il est fortement recommandé de lire la [Politique d'inscription aux Ecoles européennes de Luxembourg](#) pour l'année scolaire 2023/2024, disponible sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu , Luxembourg II www.eel2.eu) **AVANT** de remplir le présent dossier d'inscription. En cas de divergence entre le texte de la Politique et les informations du présent formulaire, la Politique d'inscription prime.

Veillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire, doivent être complétées par le demandeur. A défaut, l'école peut soit considérer que la demande d'inscription n'est pas complète et suspendre son traitement, soit interpréter le silence du demandeur dans le sens le plus favorable à l'application des règles générales d'inscription.

La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE.**

UNE SEULE DEMANDE D'INSCRIPTION PAR ENFANT PEUT ÊTRE INTRODUE PENDANT TOUTE LA DUREE DES INSCRIPTIONS 2023/2024.

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE I

- ▶ Voir instructions page 4.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**
 - de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE II

- ▶ Voir instructions page 4.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**
 - de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,
 - de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE III

- ▶ Voir instructions page 5.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE :**
 - Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

IL N'Y A PAS :

- de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,
- de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).

CATEGORIES I ET II

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir pour catégories I et II	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux photos d'identité :1 pour cette demande d'inscription, 1 pour le dossier médical. (photo digitale)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'extrait d'acte de naissance original délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bulletins scolaires 2021/2022 et le bulletin intermédiaire 2022/2023. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2022/2023, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1^{ère} année primaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez envoyer par e-mail avec la désignation «Demande_inscription_2023-2024-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand au service concerné comme suit : ▪ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois
Documents fournis et à retourner complétés pour catégories I et II	
	<p><u>Pour la catégorie I :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (voir modèle en annexe, veuillez vous référer à votre département des ressources humaines) <p><u>Pour la catégorie II :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (formulaire spécifique à demander au secrétariat pédagogique de l'Ecole européenne concernée)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de confirmation du paiement de frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance. (Formulaire fourni dans le dossier d'inscription)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire du Service médical, (EELux.1; EELux.2) ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination sont à envoyer aux infirmières comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire: LUX-INFIRMARY-NUR-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-INFIRMARY-SEC@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-INFIRMERIE-MAT-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire: MAM-INFIRMERIE-SEC@eursc.eu

Pour l'inscription de la 6^{ème} ou la 7^{ème} année secondaire, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec l'Administration de l'Ecole pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition sur le site web de l'école auprès de laquelle vous postulez.)([Lux_1](#) ; [Lux_2](#))

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat **d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne**. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

CATEGORIE III

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir pour la catégorie III	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Deux photos d'identité :1 pour cette demande d'inscription, 1 pour le dossier médical. (photo digitale)
	<ul style="list-style-type: none">▪ L'extrait d'acte de naissance original délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Les bulletins scolaires 2021/2022 et le bulletin intermédiaire 2022/2023. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none">▪ A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2022/2023, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1^{ère} année primaire.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez envoyer par e-mail avec la désignation «Demande_inscription_2023-2024-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand au service concerné comme suit :▪ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu▪ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu▪ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu▪ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu
	<ul style="list-style-type: none">▪ En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none">▪ En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois
	<ul style="list-style-type: none">▪ Copie du virement de 500 € représentant les frais de dossier. Sauf pour le personnel de l'Ecole Européenne.<ul style="list-style-type: none">▪ Le donneur d'ordre du virement et le relevé d'identité bancaire doivent être au nom de la même personne.
	<ul style="list-style-type: none">▪ Un relevé d'identité bancaire récent avec code IBAN. Sauf pour le personnel de l'Ecole Européenne.<ul style="list-style-type: none">▪ Le donneur d'ordre du virement et le relevé d'identité bancaire doivent être au nom de la même personne.
Documents fournis et à retourner complétés pour la catégorie III	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (voir modèle en annexe, veuillez vous référer à votre département des ressources humaines)
	<ul style="list-style-type: none">▪ Document de confirmation du paiement des frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance. (formulaire fourni dans le dossier d'inscription)
	<ul style="list-style-type: none">▪ Formulaire du Service médical, (EELux.1 ; EELux.2) ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination sont à transmettre aux infirmières comme suit :<ul style="list-style-type: none">✓ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-INFIRMARY-NUR-PRI@eursc.eu✓ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-INFIRMARY-SEC@eursc.eu✓ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire : MAM-INFIRMERIE-MAT-PRI@eursc.eu✓ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-INFIRMERIE-SEC@eursc.eu

Pour l'inscription de la 6^{ème} ou la 7^{ème} année secondaire, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec l'Administration de l'Ecole pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition sur le site web de l'école auprès de laquelle vous postulez). ([Lux 1](#) ; [Lux 2](#))

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir **suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne**. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

FRAIS DE SCOLARITE CATEGORIE III

Le Minerval scolaire ainsi que ses modalités de paiement, sont fixés par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Lors de l'inscription d'un élève dans une Ecole européenne, les parents de catégorie III s'engagent à payer avant le 22 juin un acompte de 25% du minerval et le solde dans le délai fixé par l'Ecole. L'acompte de 25% n'est pas remboursable.

Minerval* 2023/2024

Autres parents de catégorie III **

Maternelle	4.032,66 €
Primaire	5.544,97 €
Secondaire	7.561,31 €

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

Agents civils / NATO / NSPA *

Maternelle	8.065,32 €
Primaire	11.089,94 €
Secondaire	15.122,62 €

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

CATEGORIE III - FRAIS DE DOSSIER

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, ES, ET, FI, LT, LV, NL, PL, PT, SV doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg I.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CS, DA, EL, HR, HU, IT, MT, RO, SK, SL doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg II.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections DE, EN, FR peuvent indifféremment, suivant la préférence des représentants légaux de l'élève, être adressées à l'une ou l'autre des Ecoles européennes de Luxembourg. Les Ecoles se chargeront dans ce cas de répartir les demandes en fonction des règles d'admission énoncées ci-avant. L'analyse des dossiers d'inscription sera menée conjointement par la direction des deux Ecoles. Le fait d'envoyer un dossier d'inscription dans une école particulière ne présage en aucun cas l'acceptation de ce dossier par l'Ecole européenne en question.

► **Sauf pour le personnel de l'Ecole Européenne** les demandes d'inscription des élèves de catégorie III ne seront prises en considération qu'à la condition qu'un versement de 500 € de frais de dossier soit effectué avant le dépôt du présent dossier sur le compte de l'école concernée :

Ecole Européenne Luxembourg I – KIRCHBERG -> EELUX I

Nom du compte : Ecole Européenne Luxembourg I Banque : BCEE

Iban : LU 82 0019 2055 6425 4000 Bic : BCEELULL

OU

Ecole Européenne Luxembourg II – BERTRANGE/MAMER -> EELUX II

Nom du compte : Ecole Européenne Luxembourg II Banque : BCEE

Iban : LU85 0019 2455 3857 3000 Bic : BCEELULL

avec pour communication « inscription 2023/2024 » et les nom et prénom de votre enfant ainsi que l'école, la classe et la section linguistique demandées.

Exemple : « Karine Dupond-EELUXI-S5-FR » pour une élève de 5ème secondaire de la section francophone.

Si votre enfant est accepté et fréquente l'école, cette somme sera déduite de la facture finale du minerval qui sera émise au plus tard pour fin octobre.

Si votre enfant n'est pas accepté pour un motif tenant à la réglementation des Ecoles Européennes (ex : absence de place disponible) ces frais de dossier vous seront remboursés par virement avant la fin du mois de novembre.

Par contre, ce montant est expressément réputé non remboursable en cas de désistement de votre part pour quelque motif que ce soit.

Une copie de ce virement doit être impérativement jointe au dossier ainsi qu'un RIB au même nom que celui du donneur d'ordre du virement.

En plus des frais de dossiers, 25% du minerval de l'année scolaire à venir doivent être payés avant le 22.06.2023. Ces 25% ne sont pas remboursables. La demande d'inscription sera refusée en cas de non versement de la facture d'acompte.

DEMANDE D'INSCRIPTION TOUTES CATEGORIES

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Photo digitale

ELEVE

NOM	
PRENOM	

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

- Les demandes concernant une section linguistique proposée DANS UNE SEULE ECOLE seront accueillies dans l'école concernée selon la répartition des sections linguistiques figurant en page 2 et dans la politique d'inscription.

Pour toute notification de l'école en relation avec la demande d'inscription, le demandeur est prié de communiquer une **adresse de courrier électronique** ainsi qu'une **adresse de courrier ordinaire valides pendant toute la durée des inscriptions** et s'engage à informer l'école de tout changement d'adresse.

Pour toute communication avec l'école merci d'indiquer :

Adresse de courrier électronique :	
Adresse postale :	

Les Ecoles européennes (le responsable du traitement) s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la législation nationale applicable transposant la Directive (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s). Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfants(s) à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole fréquentée par votre/vos enfant(s). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. En cas de changement dans la situation familiale (séparation, divorce), veuillez fournir la pièce justificative qui permet d'établir qui est le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant. Cette fiche, versée obligatoirement dans le dossier de votre enfant, doit être retournée dûment signée dans les meilleurs délais à l'école par le ou les représentants légaux de l'enfant. Le/la soussigné(e) s'engage sur la véracité des informations reprises ci-dessus ainsi qu'à communiquer toute modification. Merci par avance pour votre collaboration.

Signature Parent 1/Tuteur 1
NOM et Prénom

Signature Parent 2/Tuteur 2
NOM et Prénom

Réservé à l'Administration de l'Ecole

Date de réception de la demande d'inscription :
Cycle :
Section linguistique:
Classe :
Code de l'employeur :
Décision de la Direction :

À des fins éducatives, l'école peut utiliser les photographies des enfants (pour le bulletin d'information de l'école, le site web, dans diverses publications scolaires et, éventuellement, pour des reportages télévisés). Nous n'avons pas l'intention de publier des photos individuelles, mais seulement des photos de groupe ou des photos d'enfants participant à une activité.

Selon les règles de la RGPD, les parents doivent remplir les choix concernant le consentement directement dans notre système SMS - MySchool. Toutefois, l'autorisation peut être retirée à tout moment par notification écrite au DPD - délégué à la protection des données.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance [des Règles d'admission et de fonctionnement des EELux](#) ainsi que du [Règlement Général](#) consultables sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu, Luxembourg II www.eel2.eu sous « Inscriptions », Bureau du Secrétaire Général www.eurisc.eu) et nous engageons à les respecter.

Nous nous engageons à communiquer l'adresse à laquelle l'enfant sera domicilié durant sa période de scolarité à l'Ecole Européenne dès que possible et à fournir un justificatif en cas de changement.

Nous nous engageons également à fournir un certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois.

Je comprends que toute déclaration mensongère, omission intentionnelle d'information ou fausse déclaration entraînera la nullité de toutes les procédures liées à la présente demande.

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions des règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles Européennes de Luxembourg. ([Regles-dadmission-et-de-fonctionnement EE-lux FR](#))

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(Voir le Règlement général des écoles européennes, article 47.e. La version publiée sur www.eurasc.eu au moment de l'inscription fait foi)

Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

Règles pour l'enseignement des langues

- a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4^{ème} année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6^{ème} année secondaire.

Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.

- b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes :
LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières, « SWALS », s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'autre langue nationale (« Other National Language ») (irlandais et maltais).
- c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes :
- LI est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.
 - LII est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire ; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.
 - En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie, économie et religion ou morale non confessionnelle.
 - LIII est enseignée à partir de la 1^{ère} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 1^{ère} année, le cours de LIII est un cours d'initiation.
 - LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^{ème} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4^{ème} année, le cours de LIV est un cours d'initiation.
 - Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language).
- a. Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom	
Prénoms	
Sexe	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X
Matricule national luxembourgeois (si déjà existant) <small>(Le numéro attribué par l'Etat luxembourgeois est constitué de 13 chiffres, sans espaces et les premiers 8 chiffres sont la date de naissance en ordre inverse, suivi de 5 chiffres (exemple : avec une date de naissance du 18.11.2007, le matricule national ressemblera à 2007111812345).)</small>	
Date de naissance	
Lieu (cf. acte naissance)	
Pays	
Nationalité 1	
Nationalité 2	
Langue(s) parlée(s) avec la mère	
Langue(s) parlée(s) avec le père	
Langue dominante de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés :

Maternel: M1 M2

Primaire: P1 P2 P3 P4 P5

Secondaire: S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7

L'élève a-t-il déjà été inscrit dans une Ecole Européenne ?

Oui laquelle : _____
 Non

Adresse de l'élève :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél.		E-mail			

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille	
Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne	

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Parent 1

Nom	
Prénom	
Lien de parenté	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact pour toute communication avec l'école	
E-mail de secours	

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél.portable			

Parent 2

Nom	
Prénom	
Lien de parenté	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact pour toute communication avec l'école	
E-mail de secours	

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél.portable			

Si les parents sont séparés ou divorcés : veuillez indiquer quel(s) représentant(s) légal(aux) a/ont:	
L'autorité parentale sur l'enfant	<input type="checkbox"/> père et mère (autorité conjointe)
	<input type="checkbox"/> père (Autorité parentale exclusive)
	<input type="checkbox"/> mère (Autorité parentale exclusive)
Garde principale de l'enfant (résidence principale ou En cas de résidence en garde alternée	<input type="checkbox"/> père ou <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Résidence garde alternée
Date : _____	
Signatures des représentants légaux de l'enfant : _____	
Joignez les pièces justificatives comme indiqué aux pages 4 et 5.	

Tuteur - Uniquement lorsque l'enfant ne vit pas chez ses parents

Nom	
Prénom	
Lien de parenté	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact pour toute communication avec l'école	
E-mail de secours	

Garde de l'enfant : Oui Non **(document de garde doit être fourni)**

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél portable			

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés:

Maternel: M1 M2

Primaire: P1 P2 P3 P4 P5

Connaissances linguistiques

(spécifier le niveau, voir document <https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>):

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELEVES SWALS POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE :

SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

- Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1:

Bulgare Croate Estonien Letton

Roumain Slovaque Slovène

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2020/2021			
2021/2022			
2022/2023			

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE MATERNEL

a) **Pour les élèves IRLANDAIS/MALTAIS, uniquement inscrits en section anglophone *** :

Irlandais* matière supplémentaire oui non

Maltais** matière supplémentaire oui non

**Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

***L'enseignement du Maltais est assuré dans l'Ecole européenne Luxembourg II.*

b) **Pour les élèves FINLANDAIS en section suédoise ***:

finnois matière supplémentaire : oui non

Pour les élèves FINLANDAIS en section finlandaise *:

suédois matière supplémentaire : oui non

**Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE PRIMAIRE

a) **Langue II** (1ère langue étrangère sauf élèves SWALS) :

Allemand

Anglais

Français

b) **Pour les élèves IRLANDAIS/MALTAIS, uniquement inscrits en section anglophone *** :

Irlandais* matière supplémentaire oui non

Maltais** matière supplémentaire oui non

**Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

***L'enseignement du Maltais est assuré dans l'Ecole européenne Luxembourg II.*

c) **Pour les élèves FINLANDAIS en section suédoise ***:

finnois matière supplémentaire : oui non

Pour les élèves FINLANDAIS en section finlandaise *:

suédois matière supplémentaire : oui non

**Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

d) **Cours de religion*/morale non confessionnelle*** :

Catholique

Israélite

Morale non confessionnelle

Orthodoxe

Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : _____

**Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant.*

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LE CYCLE SECONDAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Secondaire: S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7

Connaissances linguistiques

(spécifier le niveau, voir document <https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>) :

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELÈVES SWALS POUR LE CYCLE SECONDAIRE :

Les élèves SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

▪ Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1:

Bulgare Croate Estonien Hongrois
Lituanien Letton Roumain Slovaque
(S1 à S7)
Slovène Tchèque

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2018/2019			
2019/2020			
2020/2021			
2021/2022			
2022/2023			

CHOIX DES OPTIONS – POUR LE CYCLE SECONDAIRE**a) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :**⇒ Ce cours sera dispensé en Langue II à partir de la 3^{ème} année secondaire.

Catholique Israélite Morale non confessionnelle
 Orthodoxe Protestante

2^{ème} choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : _____

* Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant.

b) Langue II (1^{ère} langue étrangère sauf élèves SWALS) :Allemand Anglais Français **c) Pour les élèves de 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année: Langue III (2^{ème} langue étrangère)****Choix :** Allemand, anglais, espagnol, français, italien (+ Irlandais/Maltais* **pour les élèves Irlandais/ Maltais* uniquement**).

* L'enseignement du Maltais est assuré dans l'Ecole européenne Luxembourg II.

Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.
Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :1^{er} choix : _____ 2^{ème} choix : _____**d) Pour les élèves de 2^{ème} année secondaire uniquement :** Latin 2 p. oui non Les élèves doivent débiter en 2^{ème} année l'étude du latin s'ils veulent choisir cette matière en 4^{ème} année secondaire.**e) Pour les élèves de 3^{ème} année secondaire uniquement :** ICT 2p. Latin 2 p.

⇒ Possibilité de choisir une seule des deux options facultatives

Pour les élèves des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e année, veuillez compléter le formulaire de choix des options.
Attention les formulaires Choix d'options S4/S5 et S6/S7 sont à télécharger sur le site web de l'école auprès de laquelle vous postulez ([Lux. 1](#) ; [Lux. 2](#))

Pour les élèves qui tombent sous une des catégories suivantes, voir ci-dessous :

- élèves de nationalité irlandaise ou maltaise, inscrits en section anglophone
- élèves qui fréquentent la section grecque
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section finlandaise
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section suédoise

Veillez compléter les cases ci-dessous de la section concernée.

Pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglophone

Si l'élève n'a pas choisi l'irlandais ou le maltais en langue III ou IV il a la possibilité de poursuivre le cours d'irlandais/de maltais comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car le cours ne fait pas partie de l'horaire normal.

Irlandais comme matière supplémentaire: oui non

Maltais* comme matière supplémentaire: oui non

*L'enseignement du Maltais est assuré dans l'Ecole européenne Luxembourg II.

Pour les élèves de nationalité grecque qui fréquentent la section grecque

Les élèves des années 2, 3, 4 et 5 secondaire de la section grecque ont la possibilité de suivre le cours de grec ancien comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car le cours ne fait pas partie de l'horaire normal.

Grec ancien comme matière supplémentaire : oui non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise ont la possibilité de suivre un cours de suédois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car le cours ne fait pas partie de l'horaire normal.

Suédois comme matière supplémentaire : oui non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise ont la possibilité de suivre un cours de finnois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

Finnois comme matière supplémentaire : oui non

**ENCADREMENT SCOLAIRE SPECIFIQUE –
CYCLES MATERNEL – PRIMAIRE - SECONDAIRE¹
2023/2024**

Les Ecoles européennes reconnaissent que chaque élève apprend d'une manière unique et que certains élèves peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire au cours de leur scolarité. A cette fin, les Écoles européennes favorisent l'accès à l'apprentissage en créant des environnements d'apprentissage accessibles et flexibles, en utilisant une variété de méthodes d'enseignement et de matériel pédagogique dans leurs salles de classe. Si nécessaire, un soutien personnalisé est fourni sous la forme d'aménagements raisonnables et de mesures de soutien qui répondent aux besoins des élèves et favorisent un parcours d'apprentissage réussi. Différentes formes et différents niveaux de soutien sont fournis, afin de garantir une aide appropriée et l'égalité des chances pour tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, qui rencontrent des difficultés à tout moment de leur scolarité ou qui sont doués, afin de leur permettre de se développer et de progresser en fonction de leur potentiel.

Afin d'évaluer de manière optimale si et comment l'école peut répondre aux besoins spécifiques de votre enfant, veuillez remplir le questionnaire suivant :

Nom et prénom de l'élève	
Cycle, classe et section linguistique demandés	

Au cours des deux dernières années, votre enfant a-t-il bénéficié d'un accompagnement spécifique :

En lien avec des besoins d'ordre moteur (par exemple troubles des fonctions motrices ; troubles de l'élocution) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre sensoriel (par exemple troubles auditifs et/ou visuels) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre psychique (par exemple troubles psychologiques et/ou comportementaux et/ou troubles relationnels et sociaux) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

Des difficultés/troubles d'apprentissage nécessitant un soutien pédagogique (par exemple difficultés d'apprentissage dans les matières littéraires ; dans les matières scientifiques/mathématique ; des difficultés d'apprentissage des langues) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

¹ Voir document sur le site Web des Ecoles européennes : <https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/studies/educational-support>

En lien avec des besoins d'ordre de l'hyperactivité ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser les besoins :

D'autres difficultés/troubles que ceux mentionnés ci-dessus nécessitant un accompagnement spécifique ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser les besoins :

Accompagnement(s) spécifique(s) de votre enfant, au cours des deux dernières années, en lien avec les difficultés/troubles énoncés ci-dessus :

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier en classe ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier à l'extérieur ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

A-t-il /elle bénéficié d'un programme éducatif individuel adapté ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser le type de programme :

A-t-il/elle besoin d'une assistance spéciale pendant la journée scolaire ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser le type d'assistance souhaitée :

Si un soutien intensif est nécessaire :

Veuillez transmettre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand selon les critères décrits ci-dessous. En outre, les informations et pièces communiquées seront traitées également de manière confidentielle.

Veuillez envoyer par e-mail avec la désignation « Demande_inscription_2023-2024-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant les évaluations au coordinateur de soutien du cycle concerné :

- Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu

Date: _____

Signature des parents / tuteurs: __ _____

Critères pour le rapport médical/psychologique/psycho-éducatif/pluridisciplinaire :

- Être lisible, sur papier à en-tête, signé et daté.
- Indiquer le titre, le nom et les références professionnelles du (des) expert (s) qui a/ont procédé à l'évaluation et le diagnostic de l'élève.
- Par un rapport médical/psychologique/psychoéducatif ou pluridisciplinaire indiquer spécifiquement la nature des besoins médicaux et / ou psychologiques de l'élève et les tests ou techniques utilisés pour arriver au diagnostic.
- Le rapport sur les troubles d'apprentissage doit décrire les points forts et les difficultés de l'élève (évaluation cognitive) et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques) et les tests ou techniques utilisés pour permettre le diagnostic.
- Le rapport sur les problèmes médicaux/psychologiques doit préciser les besoins médicaux/psychologiques de l'élève et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques).
- Tous les rapports doivent être accompagnés d'un résumé ou d'une conclusion et indiquer les mesures d'adaptation requises ainsi que, s'il y a lieu, des recommandations sur l'enseignement/l'apprentissage pour l'école.
- Cette documentation doit être régulièrement mise à jour et ne pas dater de plus de deux ans. En cas d'incapacité permanente et inchangée et lorsque le groupe consultatif de soutien est d'accord, aucun autre test que des mises à jour régulières ne sera requis.
- Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'expert évaluant les élèves ne sera ni un employé de l'Ecole européenne ni un parent de l'élève.
- S'il n'est pas rédigé dans l'une des langues de travail, il devra être accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand.

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie I

**PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS
PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN**

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#).
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie II

**PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS
PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN**

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION BESTÄTIGUNG CATEGORY III

PAYMENT OF SCHOOL FEES AND OTHER SCHOOL COSTS PAIEMENT DU MINERVAL ET D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES ZAHLUNG VON SCHULGELD UND ANDERER SCHULKOSTEN

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/ en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/ im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.
- 25% of the school fees for the next school year must be paid before 22.06.2023 ; 25% cannot be reimbursed/ 25% du minerval de l'année scolaire à venir doivent être payés avant le 22.06.2023 ; ces 25% ne sont pas remboursables/
25% des Schulgeldes des nächsten Schuljahres müssen vor dem 22.06.2023 gezahlt werden ; diese 25% sind nicht rückzahlbar.
- a delay in payment of school fees (for the new school year or for the actual school year) will result in deleting the pupil from the lists of the school/
un retard de paiement du minerval (de la nouvelle ou de l'actuelle année scolaire) entraînera la radiation de l'élève des listes de l'Ecole/
eine Verspätung bei der Zahlung des Schulgeldes (des neuen oder des aktuellen Schuljahres) die Annullierung der Einschreibung nach sich zieht.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE EUROPEENNE
--

INSTITUTION : _____
 DIVISION : _____
 Tél : _____
 Fax : _____
 E-mail : _____

Je soussigné(e) _____
 responsable du service du personnel de _____
 certifie que Monsieur/Madame : _____
 Adresse privée : _____

 fait partie de notre personnel en tant que : _____
 N° personnel : _____
 Durée du contrat ou de la nomination : _____
 Date du début de contrat : _____
 Date de fin de contrat : _____

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants repris ci-dessous

Nom	Prénom

Date: _____

Responsable du Personnel

Nom et prénom : _____

Cachet de l'employeur

Signature : _____

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

Year	European School	National schools																
		United Kingdom				Belgium	Denmark	Germany	Greece	Luxembourg	Netherlands		Austria					
		England, Wales Northern Ireland	Scotland	Groep 3	Groep 4						Groep 5	Groep 6	Groep 7	Groep 8	1.	Volks schule	Primar Schule	
1 ^I	1st	Primary	year 2	2	Primaria	1ère	1.	Grund- schule	1st	Primary	1ère	Primaria	Groep 3	1.	Basissonderwijs	1.	Volks schule	Primar Schule
2	2nd		year 3	3		2ème	2.		2nd		2ème		Groep 4	2.				
3	3rd		year 4	4		3ème	3.		3rd		3ème		Groep 5	3.				
4	4th		year 5	5		4ème	4.		4th		4ème		Groep 6	4.				
5	5th		year 6	6		5ème	5.		5th		5ème		Groep 7	1.				
6	1st		Secondary	year 7		7	6ème		6.		6th		6ème	6th		Lower Sec		
7	2nd	year 8		1	1ère	7.	1st	VII	1ste	3.								
8	3rd	year 9		2	2ème	8.	2nd	VI	2de	4.								
9	4th	year 10		3	3ème	9.	3rd	V	3de	1.								
10	5th	year 11		4	4ème	10.	1st	IV	4de	2.								
11	6th	year 12		5	5ème	1.	2nd	III	5de	3.								
12	7th	year 13		6	6ème	3.	3rd	II	6de	4.								
								I										

Year	European School	National schools																		
		Italy				Ireland		Spain		France			Portugal		Finland		Sweden			
		1a	Scuola Elementare (Primary)			1st	Primary	1°	Educacion primaria	Cours préparatoire			1°	Ensino Básico	1	Comprehensive school	1	Comprehensive school		
2	2a				2nd			2°			Cours élémentaire 1ère année				2°				2	
3	3rd	3a				3rd		3°		Cours élémentaire 2ème année			3°		3		3			
4	4th	4a				4th		4°		Cours Moyen 1ère année			4°		4		4			
5	5th	5a				5th		5°		Cours Moyen 2ème année			5°		5		5			
6	1st	I	Scuola Media (Lower Secondary)			6th		6°		VIème			6°	Ensino Básico	6	Comprehensive school	6	Comprehensive school		
7	2nd		II				1st		1°	Educación secundaria obligatoria	Vème				7°		7			
8	3rd		III				2nd	Junior Certificate	2°		IVème				8°		8			
9	4th	IV	Ginnasio		1st	Senior Certificate	3rd		3°		IIIème			9°	9					
10	5th		V				2nd		4th Transition	4°	Seconde			10°	1					
11	6th	I	Liceo Classico			3rd		5th	1°	Première			11°	Ensino Secundário	2	Upper secondary	2	Upper Secondary		
12	7th					II		4th		6th	2°	Terminale			12°		3		3	
						III		5th												

European School		National schools																							
		Czech Republic			Cyprus		Estonia		Hungary			Latvia													
1 st	1 st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (primary)	1 ^a	Primary	1 st	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1*	Pamat-izglītība (Compulsory basic education)	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)									
2	2 nd		2		2		2.			2															
3	3 rd		3		3		3.			3															
4	4 th		4		4		4.			4															
5	5 th		5		5		5.			5															
6	1 st	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)	6	Lower Secondary (Gymnasium)	6			Põhikool				II aste			6.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	6	Pamat-izglītība (Compulsory basic education)	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)		
7	2 nd		7		7		7.										7								
8	3 rd		8		8		8.	8																	
9	4 th		9		9		8. Certific.	9																	
10	5 th		1		Střední vzdělávání / UPPER-SECONDARY		1 ^a	Upper Secondary	10		Gimnazijs	III aste	10. (I.)		Középiskola (Sec.sch.)	Középiskola (Secondary school)	Középiskola (Secondary school)				8			Pamat-izglītība (Compulsory basic education)	Otrā posma pamat-izglītība (Second stage basic education)
11	6 th		2				2 nd		11				10. (II.)								9				
12	7 th		3				3 rd		12				11. (III.)								10				
			4										12. (IV.) Certific.								11				
														10	Vidusskola (Secondary education)	Gimnāzija (Gymnasium)									
														11											
														12											

European School		National schools														
		Lithuania			Malta		Poland		Slovak Republic		Slovenia					
1 st	1 st	Primary	1 st	Pradinė mokykla (primary)	Yr 2	PRIMARY	1	Szkola podstawowa (PRIMARY)	Primary 1st degree	1	9-letna osnovna šola (Primary)			1		
2	2 nd		2 nd		Yr 3		2			2						
3	3 rd		3 rd		Yr 4		3			3						
4	4 th		4 th		Yr 5		4			4						
5	5 th		5 th		Yr 6		5			5						
6	1 st	Secondary	6 th	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Form I	LOWER SECONDARY	6	Gimnazjum (LOWER SECONDARY)	Primary 2nd degree Secondary	6	Gimnazija			6		
7	2 nd		7 th		Form II		1			7						
8	3 rd		8 th		Form III		2			8						
9	4 th		9 th		Form IV		3			9						
10	5 th		10 th		Form V		1			1						
11	6 th		11 th		1st Yr		2			2						
12	7 th		12 th		2nd Yr		3			3						
					Vidurinė mokykla (Upper secondary)											
														4		

	European School	National schools									
		Romania				Bulgaria		Croatia			
1 ^{viii}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st ^x	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					5th			
6	1st	Secondary	6th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		6th	Lower secondary	6th		
7	2nd		7th				7th				
8	3rd		8th				8th				
9	4th		9th				9th				
10	5th		10th				10th				
11	6th		11th				11th				
12	7th		12th				12th				
		13th									
				Upper secondary education (Învățământ secundar superior)	High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{ix}	Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	Completion year (învățământ profesional - An de completare)	Upper -secondary	1st	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno- matematička, prirodoslovna (Secondary education)	
								2nd			
								3rd			
								4th			

ⁱ First year starts at age of 6

ⁱⁱ First year starts at age of 6

ⁱⁱⁱ First year starts at the age of 6

^{iv} **Estonia:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling

^v **Latvia:** The legislation stipulates that part of nursery is compulsory education, 7 is the age at which children must start compulsory basic education.

^{vi} First year starts at the age of 6

^{vii} **Lithuania:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling. The legislation provides for starting compulsory schooling at the age of 6. The usual practice, however, is for children to start primary school at 7 years of age.

^{viii} First year starts at age of 6

^{ix} High school is including also technical education.

Romania The legislation stipulates 6 as the age of at which children start compulsory education, with the possibility for the parents to postpone the beginning of 1st grade with one year.

The last 2 years of compulsory education (grades 9 and 10) can be followed either in high school (lower cycle of high school) or in arts and trades school (vocational education). Graduates of arts and trades schools can continue their studies in a completion year at the end of which they have the right to enter the upper cycle of high school. At the end of high school, the graduates of both paths (4 years direct path or 5 years progressive path) may participate in the baccalaureate exam.

^x **Croatia:** The legislation stipulates 7 as age at which children must start compulsory education (primary education). The legislation provides for starting compulsory education at age of 6. The usual practice is for children to start primary education at 7 years of age.